

État-Civil de Roubaix.

NAISSANCES

19 novembre. — Séraphine Verbergh, au Pile. — Pierre Opalfvans, au Fontenoy. — François Brocqueville, rue Saint-André. — Jules Leroy, rue Delattre. — Clara Heintz, rue du Bassin. — Marie Devaere, rue des Filatures.

20 novembre. — Julie Agache, au Fontenoy. — Carlos Debliquy, rue de la Banque. — Jules Scarcéria, rue d'Inkermann. — Urbain Struelens, rue Décerme.

DÉCÈS.

19 novembre. — Julie Verhoest, 1 an, rue du Moulin brûlé. — Edouard Poehaus, 5 ans, rue Saint-Maurice. — Henri Reynaert, 57 ans, journalier, aux petites Scours. — François Huvenne, 15 jours, rue Bernard. — Mathilde Kimpé, 1 mois, rue de la Fosse-aux-chènes. — Jeanne Vanduycke, 3 ans, rue Bernard. — Alexandre Decaerl, 1 an, rue Bernard. — Pierre Maes, 3 jours, rue des Longues-Haies. — Félix, présenté sans vie, rue de l'Ommelet. — Alfred Lecomte, 10 ans, à l'Hôpital. — Springael, présenté sans vie, rue de Lannoy. — Devaere, présenté sans vie, rue des Filatures.

20 novembre. — Clémence Olivier, 14 ans, rue de l'Alma. — Marie Dainin, 39 ans, sans profession, rue de Lille. — Ferdinand Prouvost, 6 jours, au Fontenoy. — Pierre Delattre, 41 ans, militaire pensionné, rue Pierre de Roubaix. — Colette Auger, 76 ans, ménagère, à la Potellerie.

Faits Divers

La cour d'assises d'Ille-et-Vilaine a condamné à mort, dans son audience du 14 novembre, la nommée Marie-Françoise-Eulalie Quinon, femme Bouyeron, accusée d'avoir inculqué à plusieurs reprises les maisons centrales de Rennes et de Vannes où elle était enfermée. Les jurés ont signé pour elle un recours en grâce.

D'après les renseignements qui parviennent de source sûre, dit la Patrie, le ministre de l'intérieur avait résolu d'ajourner au 12 janvier les élections complémentaires pour l'assemblée nationale.

On assure, dit la Cloche, que M. Ordinaire, député du Rhône, a été informé que la chambre allait être saisie d'une demande en autorisation de poursuites au sujet de sa rencontre avec un des rédacteurs de la Patrie.

L'Avenir national prétend qu'à la suite de l'interpellation Fresneau, le Mouvement, qui avait été autorisé à paraître, a vu cette autorisation suspendue.

Deux navires à voiles et un transport à vapeur vont partir avant la fin de l'année, dit la Patrie, pour la nouvelle Calédonie. Ce seront les derniers départs.

Plusieurs journaux parlent de précautions militaires qui auraient été prises hier dans la journée à Paris, d'ateliers qui auraient chômé. Tout cela ne s'est passé que dans l'imagination de novellistes aux abois.

Le niveau de la Seine continue à s'élever de plus en plus, cependant les bateaux-mouches font encore leur service hier matin.

Le directeur de la télégraphie militaire sous la Commune, le sieur Rebillaud, vient de mourir dans la prison d'Avignon.

On mande de Bordeaux que le maire de Castillon, suspendu pendant 2 mois pour avoir laissé crier vive l'empereur, vient d'être définitivement révoqué.

D'après les derniers renseignements publics sur la fabrication de la monnaie d'or de l'empire d'Allemagne, la quantité frappée jusqu'au 2 novembre de cette année s'élève à 365,699,890 marcs, dont 326,178,840 en pièces de 20 marcs et 39,526,050 en pièces de 10 marcs.

Le bruit fait par le récent détournement de fonds à la Banque de Nantes est à peine apaisé, que déjà une autre aventure analogue est venue jeter l'inquiétude dans cette région.

L'Indépendance de l'Ouest annonce que le caissier d'une grande administration de Saint-Nazaire a pris la fuite en emportant une somme de deux cent mille francs.

Les inondations recommencent après les pluies des derniers jours : c'est dans le Calvados qu'on signale le débordement des cours d'eau qui ont pénétré dans les habitations à Honfleur, à Pont-l'Évêque et à Caen.

Les rivières du Pas-de-Calais et du Nord ont également subi des crues considérables et, sur divers points, interrompu les communications.

La revue hebdomadaire anglaise Press and Chronicle annonce, dans son dernier numéro, qu'une importante découverte en archéologie biblique vient d'être faite par un des professeurs du Musée britannique, M. George Smith, qui aurait trouvé dans les archives assyriennes la relation d'un déluge en tous points analogue à celle consignée dans le livre de la Genèse. M. Smith se

propose de lire un mémoire sur ce sujet, le mois prochain, devant la Société d'archéologie biblique.

Le Sport donne aujourd'hui des détails sur l'assassinat de garde de M. de Rothschild. C'est en faisant sa ronde que le garde Moutier a été victime de cet attentat. Ayant entendu des braconniers, ils se dirigèrent vers l'endroit d'où partaient les coups, quand, en traversant un fossé, il fut saisi par trois individus qui l'étranglèrent violemment. L'un d'eux lui tint la tête, pendant que ses complices lui déchargeaient à bout portant un coup de fusil dans le cœur.

Nous apprenons, dit le Memorial de la Loire, qu'un crime vient d'être commis à Côte-Thiollière, près Saint-Etienne. Un individu aurait tiré deux coups de fusil sur un de ses camarades qui logeait avec lui. Les blessures sont graves. L'auteur du crime est arrêté.

La rentrée du 37^e de ligne au camp de Chalons a coïncidé à Mourmelon-le-Grand avec la cérémonie du baptême d'une cloche dont le régiment est le parrain. Mgr l'évêque a lui-même présidé à cette fête, et aux applaudissements de tous, a donné à la cloche le nom de *Liberata* : c'est la cloche de la délivrance.

On lit dans le Journal de Belfort : « De fréquentes explosions de mines annoncent que depuis quelque temps le génie prussien est activement occupé dans l'intérieur du fort de la Motte. D'après la direction des coups, il paraît que le travail des mineurs a pour but d'élargir et de rendre plus profonds les fossés du fort, qui passait cependant pour être déjà inattaquable de ce côté. Si l'on considère les autres travaux accomplis dans tous les forts de la place, on aura la conviction que la fortification de Belfort n'aura pas périéclité entre les mains des Prussiens.

Ceci nous reporte bien loin des temps paisibles où, la France n'ayant rien à craindre de l'Europe, une simple compagnie de vétérans était jugée suffisante pour garder la citadelle, le reste des remparts et des ouvrages fortifiés étant abandonné à la fréquentation des citoyens, qui en usaient comme les grenouilles à l'égard de leur roi soliveau.

Le procès Tichborne menace de devenir une des institutions de l'Angleterre. Il y a sept ans qu'il a fait son apparition devant les tribunaux du pays, et on ne sait encore aujourd'hui en quel temps éloigné on en verra la fin.

De nouvelles difficultés viennent de surgir.

A l'audience de jeudi dernier du tribunal du Banc de la Reine, M. Hawkins a demandé au chef justice, au nom du gouvernement, de fixer un jour pour le procès contre Thomas Castro, alias sir Rogar Dougherty Tichborne. Le chef justice a répondu que la prochaine session du tribunal, qui commencera le 29 novembre, est chargée de 30 procès arriérés, et qu'il ne serait pas équitable de les ajourner au profit du prétendant, qui n'a pas plus de titres à la fixation d'un jour privilégié que les autres personnes intéressées dans des procès.

Le chef justice a donné à M. Hawkins le conseil de s'entendre pour l'affaire avec M. Sleight, l'avocat du prétendant, et de venir, à une prochaine audience, lui rendre compte du résultat de leur consultation.

Il paraît donc déjà certain que le procès sera au moins renvoyé à la session de janvier.

Une difficulté légale des plus curieuses se présente. Une loi du Parlement a fixé à 24 jours la durée des sessions du Banc de la Reine. Or, l'opinion de la justice est que le prochain procès Tichborne doit durer plus longtemps, et que si la session était prolongée exceptionnellement, sans nouvelle loi du Parlement, la partie perdante aurait le droit de réclamer l'annulation d'un procès qui aurait continué au-delà du temps où le tribunal est autorisé à siéger. Il est donc possible que le procès Tichborne soit prochainement ajourné au moins au mois de mars, afin de donner au Parlement l'occasion de modifier préalablement la loi qui fixe la durée des sessions du tribunal du Banc de la Reine.

Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 21 novembre, matin.

M. Rivet, député de la Corrèze, est mort hier.

Hier, à une heure, le préfet de la Seine a procédé à l'installation des membres de la Chambre de commerce élus dans l'assemblée du 5 novembre.

A l'ouverture de la séance, M. le préfet a prononcé une allocution qui a été accueillie par de vifs applaudissements.

Si l'année qui finit, a dit M. L. Say, n'a pas été bonne pour la liberté commerciale c'est, il faut bien le reconnaître, à nos malheurs publics que nous le devons. Lorsque l'Assemblée et le gouvernement de M. Thiers ont pu mettre la main à la réorganisation de la France, il n'avaient au point de vue des finan-

ces, de choix à faire qu'entre des maux plus ou moins grands.

Parlant ensuite du traité de commerce avec l'Angleterre, il a dit :

L'opinion que je partageais n'a pas été la plus forte, l'impôt sur les matières premières a été accepté, le traité de 1860 a été dénoncé; un traité nouveau avec l'Angleterre a été négocié.

Examinant ensuite les différents points de ce traité, M. L. Say conclut en déclarant que le bilan n'a malheureusement rien de favorable, mais qu'il ne faut pas négliger de tirer parti de ce qu'il laisse à notre initiative.

Ce traité est un succès pour notre diplomatie, puisque l'Angleterre subira au besoin, au détriment de ses produits, l'application des droits différentiels.

Enfin, M. le préfet ajoute :

Pour permettre à notre industrie de prendre son essor, il faudrait quelque adoucissement au traitement que lui réserve le fisc. Cet adoucissement se produirait avec bien de l'avantage si, au fur et à mesure des excédents qu'on peut prévoir dans les budgets de l'avenir, on lui en assurait les profits.

M. L. Say termine son allocution en faisant l'éloge du président de la République dont il approuve la politique conservatrice, patriotique, libérale et républicaine.

Il a ensuite procédé à l'installation des 21 membres élus.

Après son départ, la Chambre de commerce a nommé les membres de son bureau qui se trouve ainsi composé pour 1872-1873.

MM. Ernest Goum président
Carlihan, secrétaire
Ch. Noël, trésorier.

Le Conseil de révision a annulé hier le jugement du conseil de guerre condamnant à la peine de mort le nommé Fourche, pour avoir pris part à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

On nous écrit de Versailles :

« Dans la réunion tenue aujourd'hui par le centre gauche, M. Ducarre a dit que le centre gauche avait des devoirs vis-à-vis du pays et que le moment d'agir était venu. Il a proposé de nommer une commission pour élaborer un projet de loi qui serait soumis dès demain midi à la réunion.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Casimir Périer, de Malleville, Laboulaye, Bertaud, Delacourt, Duvergier de Hauranne, de Marcère, Vacherot, etc., la réunion a décidé la nomination d'une commission de trois membres chargée d'examiner les projets constitutionnels et de donner demain à la réunion le résultat de ses délibérations.

Cette commission a été composée de MM. Casimir Périer, Ernest Picard et Laboulaye.

La gauche républicaine s'est également réunie ce matin pour délibérer sur les moyens de faire disparaître les malentendus créés dans la séance de lundi. Elle a jugé que le rapport sur la proposition Kerdel fournirait une occasion naturelle de donner au vote de la Chambre la précision nécessaire. La réunion a donné mandat à ses délégués de s'entendre sur ce point avec les autres réunions et le gouvernement.

La Commission chargée d'examiner la proposition Kerdel a nommé pour président M. d'Audiffret-Pasquier par 9 voix contre 6 données à M. de Lasteyrie. M. Raoul Duval a été élu secrétaire.

Les membres de la commission se sont engagés à garder le secret. Il y a lieu de croire que la majorité est animée d'intentions conciliantes et que les propositions qu'elle fera, seront de nature à être acceptées par le gouvernement.

Il se confirme que le gouvernement attendra, pour prendre une décision, qu'il ait été entendu par la commission. S'il trouve dans son sein des dispositions qui lui semblent favorables, il proposera un vote de confiance sur la proposition Kerdel même, dont il sollicitera le prompt examen devant la Chambre. S'il y rencontre de trop vives résistances, il cherchera un autre moyen d'éclaircir la situation. Tout dépend donc actuellement des rapports qui vont s'établir entre la commission et le gouvernement. On pense que M. Thiers sera appelé demain dans le sein de la commission.

On dément que des arrestations de bonapartistes aient eu lieu.

L'ordre n'a pas cessé d'être parfait sur tous les points du pays.

Carlsruhe, 20 novembre.

Le prince héritier de l'Empire d'Allemagne qui, pendant son dernier voyage, avait par suite d'un refroidissement contracté une inflammation d'intestins, est en voie de convalescence, et déjà il a pu quitter le lit.

Berlin, 20 novembre.

La Correspondance provinciale, parlant du message de M. Thiers, dit : la satisfaction exprimée par M. Thiers, au sujet de la fécondité des ressources économiques de la France, est justifiée. Le travail de développement qui va s'accomplir en France, attirera certainement à un haut degré l'attention générale. Toutefois il y aura loin de là à un hommage

rendu à l'influence exercée par la France sur les peuples. Ce dernier point de vue rentre heureusement dans les appréciations démentées par les faits.

Rome, 20 novembre, soir.

D'après le journal l'Italie, le projet de loi relatif aux corporations présenté aujourd'hui à la Chambre, applique sur la province de Rome les lois de 1866, 1867, 1868 et 1870, concernant la suppression des corporations et la conversion de leurs biens. Toutefois ce projet maintient les maisons de généralats, qui sont ou un général, ou un procureur général dans la ville de Rome. Les biens de fondation de ces maisons sont conservés, mais ils ne pourront pas être accrus et ces maisons ne jouiront pas de la personnalité civile. Les biens des corporations supprimées continueront à être affectés aux œuvres de bienfaisance qu'on avait eues en vue dans leur fondation. Les édifices religieux appartenant aux maisons religieuses de Rome resteront à la disposition des religieux jusqu'à la liquidation de leur pension. Cette liquidation sera faite dans l'espace d'une année. Les biens des corporations religieuses de la ville de Rome seront convertis en rente publique inaliénable. L'Opinione donne les mêmes renseignements, et ajoute que le total du revenu net des corporations est de 7,192,000 francs.

Le Sénat a discuté le projet de loi relatif à la création d'un syndicat d'irrigation.

Madrid, 20 novembre.

Des hommes masqués ont détruit hier, la voie télégraphique entre Almanza et Albacete et ont occasionné le déraillement d'un train de marchandises. On croit que ce sont des républicains. Une bande de républicains composée d'une centaine d'hommes erre entre Penagnila et Beniloba. Des symptômes d'agitation sont signalés à Alceyo; la garde civile est concentrée à Almeria.

Officiel. — Le roi a passé une mauvaise nuit, le rhumatisme et la fièvre continuent.

Le roi a reçu aujourd'hui M. Zorilla.

Congrès. — M. Pascual développe sa proposition demandant la liberté des télégrammes chiffrés; il dit que le service télégraphique en Espagne ne saurait être pire, il parle des abus existant depuis longtemps; il ajoute que l'Espagne s'est engagée par une convention avec Rome pour assurer le secret de l'inviolabilité télégraphique; la proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen des bureaux.

OBIT SOLENNEL. Un obit solennel eut lieu en l'église Saint-Martin, le vendredi 22 novembre 1872, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-FÉLICITÉ-JOSEPH COTTIGNY, épouse de M. VAHÉ, décédée à Roubaix, le 18 octobre 1872, dans sa vingt-septième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de le considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COMMERCE

Havre, 21 novembre.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 2,000 b., marché très-ferme, bonne demande, livrable tendu.

Liverpool, 21 novembre.
(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et C^o, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 15,000 b. marché actif.

New-York, 21 novembre.
19 3/8; recettes de 5 jours 76000 b.

Liverpool, 20 novembre.
Marché raide, haussant.
Vendu : 18,000 balles :
7000 American 7 1/2 12 1/2
2000 Pernam 8 1/2 9 7/8
600 Santos 9 1/4 10
700 Maccio Bahia 8 9 1/4
500 Maranham 9 9 1/4
1000 Egyptian 8 17
400 Smyrna 6 8 1/8
800 Peru 8 1/2 10 1/2
5000 Surats(2500sp.) 4 8 1/2
Upland 9 13/16; — Orléans 10 1/4; —
Egypt. 9 3/8; — Dhollerah 6 15/16; — Oomra 7 3/19; — Maranham 6 3/8; — Bengal 4 7/8;
— good fair Bengal 5 3/8; — Surats 7 7/8;
— Pernam 9 3/8.
Oomra fair new merchauts, old terms, canal shipment janv. février. 7 3/8. — Upland pas en dessous de bon ordi., shipment janv. févr., février mars 9 3/8. 9 5/16; octobre steamer 9 3/4.
Bengal 5 5 1/2; — West. Madras 7 1/4, probablement à cause de la moins rareté de l'or et de la fabrication active à Manchester.

Liverpool, 20 novembre.
Clôture, marché haussant.
Vendu 18,000 balles dont 4,000 pour la spéculation et l'exportation. Importation 18,000 dont 11,000 Egypt. et pas de Surats.
M. Upland 9 13/16; M. Orléans 10 1/4; fair Dhollerah 6 15/16.

New-York, 20 novembre.
Agió sur or, clôture 113 1/8
" plus haut 113 1/2
" plus bas 113 1/8
Change sur Londres 108 1/8
5/20 American 112 7/8
Coton 19 3/8

Pelieur

On demande de suite un bon relieur à l'imprimerie Alfred Reboix, rue Nain, 1.

ANNONCES

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix.

A VENDRE CRÉANCES

appartenant à la faillite de M. Désiré Duthoit, ancien négociant en produits chimiques à Roubaix

Consistant en :
9/64 centimes de 93 fr. de rente 3 % sur l'Etat et 1/8, de 5057 fr. 19 cent. en la possession de M. Béquart-Sorel, plus intérêts.

Mardi 26 novembre à trois heures de relevée, M^e DUTHOIT, notaire, procédera en son étude à la vente publique de ces créances.

S'adresser pour renseignements :
A M. Ruffelet père, syndic de la faillite.
Et à M^e Duthoit, notaire. 3036

Etude de M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

VILLE DE LANNOY

Rue des Bouchers, n^o 6
En la maison où est décédée Madame Page-Drino.

TRÈS-BEAU MOBILIER

CONSISTANT EN :
Tables rondes, et autres, chaises hourrées, chaises en noyer, fauteuils, secrétaires, calorifère, poêle, cuisinière, commodes, garde-robes, lits et literies, tables de nuit, cartels, glaces, tapis, vins et liqueurs, batterie de cuisine, etc., etc.

A Vendre

L'an 1872, le jeudi 28 novembre, à 9 heures du matin, M^e VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera à la vente publique de ce mobilier. Il sera accordé crédit moyennant caution.
M^e VALENDUCQ est chargé de cette vente.

MONS-EN-BARCEUL.

Vis-à-vis de la Mairie, route de Roubaix, sur le verger des enfants Franck-chomme

VENTE

DE BÂTIMENTS DE FERME A DÉMOLIR ET D'ARBRES

tels que frênes, châtaes, ormes, noyers, pommiers, poiriers et cerisiers, convenables aux mécaniciens, tourneurs, menuisiers, etc.

Lundi 25 novembre, 2 heures après-midi, le notaire MAS, de Lille, vendra publiquement sur les lieux lesdits objets, à crédit, sous caution.

Ville de Tourcoing.

Rue Neuve-de-Roubaix,
Au domicile HERMANN et Cie

VENTE

DE LAINES

Dont détail suit :

425,000 kil. peignées ;
41,000 » blousses ;
4,000 » débris ;
45,000 » laines Buenos-Ayres, lavées et écharbonnées.

La vente commencera le lundi 25 novembre 1872, de dix heures du matin à midi et se continuera à deux heures de relevée; M^e POLLET, commissaire priseur à Tourcoing et M^e ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, faisant fonctions de courtiers, procéderont à cette vente en vertu d'une ordonnance sur requête, rendue le 13 novembre 1872.

Pour le détail et l'ordre de la vente, des catalogues seront à la disposition des amateurs : à Tourcoing, chez M^e POLLET, commissaire-priseur, et chez HERMANN & Cie, à Roubaix, au domicile de M. RUFFELET père, syndic, et chez M^e ROUSSEL, commissaire-priseur.

Les marchandises pourront être visitées sur échantillons, dans les magasins HERMANN et Cie, à Tourcoing. 3047

A VENDRE

un beau

Chien Terre-Neuve

AGÉ DE 14 MOIS.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

Terrain à Vendre

dans les rues de France, de la Chaussée, front au boulevard, à proximité du Canal et de la route de Tourcoing. Grande facilité de paiement.
S'adresser rue du C^ohemin de France, n^o 9.